

En élaborant la politique étrangère, il faut tenir compte de la position du Canada dans le monde de demain. Les années 70 connaîtront une évolution croissante sur les plans économique, technologique et social, qui s'accompagnera de rivalités et de tensions constantes d'ordre politique et idéologique et d'un malaise général persistant dans bon nombre de pays. Nous ne sommes pas encore dans les années 70 et déjà l'agitation s'étend et s'accroît à cause de ces conditions.

**L'hon. M. Stanfield:** Même à la Chambre.

**L'hon. M. Sharp:** Peut-être et même au pays.

**Une voix:** Même à la Chambre.

**L'hon. M. Sharp:** Même à ce parti-là.

**Une voix:** Non.

**L'hon. M. Sharp:** A comparer les discours du chef de l'opposition avec ceux que Dalton Camp prononçait, c'est à croire que Dalton Camp n'a jamais appartenu au même parti.

Mais peut-être est-ce le signe d'une prometteuse évolution dans les relations entre le bloc occidental et l'Union soviétique? Les Américains et les Soviétiques vont entamer bientôt, semble-t-il, des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, et les grandes puissances engager de sérieux entretiens sur les questions politiques fondamentales, comme la situation au Moyen-Orient et, plus tard, les problèmes qui divisent l'Europe. Un espoir véritable, que partagent nos partenaires de l'OTAN, commence à poindre et nous pouvons d'ores et déjà nous engager dans la longue voie difficile qui nous mènera à la détente militaire et politique entre l'Orient et l'Occident. Dans ce monde en évolution, en devenir, plein d'imprévus, le Canada doit être en mesure d'adapter ses politiques et ses perspectives, de manière rapide, souple et efficace, aux défis exaltants que lui réserve l'avenir, et non pas s'enfermer dans les problèmes du passé.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Sharp:** Quelques collègues et moi-même, comme les députés le savent, rentrons d'un séjour de plusieurs jours au Japon. Ce voyage, qui a eu lieu pendant que se poursuivait la révision de notre politique relative à l'OTAN, s'est fait à un moment fort opportun pour nous. On voit le Canada sous un angle tout à fait différent quand on le considère d'au-delà du Pacifique. De Tokyo, c'est la côte ouest qui nous apparaît clairement, l'Est du Canada, au-delà des Prairies, est beaucoup plus imprécis. Le Japon pourrait bientôt devenir notre deuxième meilleur client, le rival de la Grande-Bretagne.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais son temps de parole est écoulé.

**Des voix:** Poursuivez.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**L'hon. M. Stanfield:** Non, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas me montrer mesquin mais, selon un ordre de la Chambre, les premiers opinants de chaque parti devaient disposer de quarante minutes ou d'un certain nombre de minutes, tandis que tous les autres devaient se limiter à quinze minutes.

**Une voix:** Je croyais que vous vouliez tout savoir à ce sujet.

**Une voix:** Il n'a encore rien dit.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre.

**L'hon. M. Stanfield:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me déplaît qu'un membre du cabinet dise que je ne veux pas entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures quand tout ce que nous exigeons c'est que les ministres adhèrent à l'ordre adopté par la Chambre après discussion entre tous les partis. Cela m'irrite.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre. Il est juste que d'après un ordre spécial de la Chambre, les orateurs n'ont que 15 minutes, sauf le motionnaire et le chef de l'opposition.

**M. Brewin:** Monsieur l'Orateur, le ministre nous dirait-il s'il peut terminer son discours en cinq minutes. Si oui, nous consentirions peut-être.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour demander si la Chambre consentirait à accorder quelques minutes supplémentaires au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A mon sens, ce serait un geste de courtoisie de la part des députés de ce côté-ci de la Chambre.

**M. MacInnis:** De toute façon, il ne dit qu'une partie de la vérité.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** Le député de Calgary-Centre a la parole.